

Fiche de poste

**Enseignant coordonnateur d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) en lycée
Option B**

Texte (s) de référence

Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010

Titres et diplômes requis :

- CAPA-SH option B ou du 2CA-SH option B ou à défaut un personnel non spécialisé s'engageant à présenter le CAPA-SH ou 2 CA-SH dans l'année et disposant de connaissances en braille.

Profil du poste

L'ULIS accueille des jeunes adolescents avec déficience visuelle

Missions

Mettre en place des parcours de scolarisation individualisés

- Mettre en oeuvre un enseignement adapté et des actions de remédiation pédagogique
- Diversifier les modalités d'inclusion pour répondre de manière souple aux besoins des élèves
- Organiser les temps de scolarisation dans les classes de référence
- Assurer la cohérence des PPS (Projet Personnalisé de scolarisation)
- Faciliter la poursuite d'une formation adaptée aux compétences de chacun des élèves
- Permettre le maintien et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale

Participation à l'élaboration du projet de l'ULIS

- Organiser la mission des auxiliaires de vie scolaire (AVS), intervenant auprès des élèves de l'ULIS
- Organiser l'intervention des services de soins pendant le temps scolaire

Compétences requises

- Connaissance des structures, dispositifs et partenaires du monde du travail
- Connaissance des parcours de formation dans le 1° et 2° degré
- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle
- Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante dans le cadre des projets individualisés de chaque jeune de l'ULIS
- Capacité à identifier les besoins et potentialités des élèves pour favoriser leur orientation
- Capacité à mettre en oeuvre un enseignement adapté et des aides pédagogiques
- Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées.

Conditions d'exercice

L'enseignant exerce sur un ou plusieurs établissements en réseau
Lycée d'enseignement général et/ou technologique, lycée professionnel

Implantation du poste

Lycées du département

Candidatures

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire

Mode de nomination

Commission départementale

Contact

Secrétariat ASH : ienash02@ac-amiens.fr – 03 23 26 22 12

